



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OCDE

Question écrite n° 88204

## Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la politique de l'emploi local dans les services français au sein de l'OCDE, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment d'externaliser les fonctions d'agents de service dans la mesure du possible. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères s'est d'ores et déjà engagé dans la voie de l'externalisation préconisée par les rapporteurs de l'audit sur la politique de l'emploi local dans les services français. Ainsi, sur les derniers mois, l'externalisation de la fonction de gardiennage et de nettoyage a été partiellement ou totalement réalisée dans plusieurs postes diplomatiques ou consulaires, parmi lesquels notre consulat général à Lagos (Nigéria), nos ambassades au Gabon, en Chine, en Andorre et au Bangladesh.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88204

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 2006, page 2278

**Réponse publiée le :** 15 août 2006, page 8541